

Date prélèvement	Zone de captage	Conclusion sanitaire	Restriction consommation
06/06/2016	UV Paloubard	Eau d'alimentation conforme	NON
05/07/2016	Arrous	Eau d'alimentation conforme	NON
01/08/2016	Escampis - La Mayssouasse	Eau d'alimentation conforme	NON
20/10/2016	Seix - Oust - Vic	Eau d'alimentation conforme	NON
23/06/2017	Anilac - Arriou - Roume	Eau d'alimentation NON-CONFORME*	OUI
30/01/2017	Mounetou	Eau d'alimentation NON-CONFORME*	NON
16/02/2017	Serres - Coumariau	Eau d'alimentation conforme	NON
16/02/2017	Production Le Plech	Eau d'alimentation conforme	NON
16/02/2017	Distribution Le Plech	Eau d'alimentation NON-CONFORME*	NON
16/02/2017	Paloubard - Bincarech	Eau d'alimentation conforme	NON
23/06/2017	Serrelongue (Oust)	Eau d'alimentation NON-CONFORME*	OUI
02/03/2017	Miramont (Oust)	Eau d'alimentation NON-CONFORME*	NON
09/03/2017	UV Anilhac	Eau d'alimentation NON-CONFORME*	NON
09/03/2017	Arrous	Eau d'alimentation conforme	NON
09/03/2017	Mounetou	Eau d'alimentation conforme	NON
29/03/2017	Escampis - La Mayssouasse	Eau d'alimentation conforme	NON
10/05/2017	Arrous	Eau d'alimentation conforme	NON
21/06/2017	Serrelongue (Oust)	Eau d'alimentation NON-CONFORME*	OUI
21/06/2017	Anilac - Arriou - Roume	Eau d'alimentation NON-CONFORME*	OUI

Les rapports d'analyses détaillées sont consultables à l'intérieur de la Mairie.

Dans le cas d'un retour de non-conformité aux exigences de qualité, la Mairie et le SMDEA tiennent à la disposition des personnes concernées par la restriction de l'eau en bouteilles, le temps de prendre les mesures correctives nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau.

Un nouveau contrôle est systématiquement programmé pour vérifier le retour à une situation normale.

**Non-conformité portant sur un paramètre microbiologique, les germes détectés peuvent être naturellement présents dans l'eau, ne nécessitant donc pas de restriction de consommation.*